

COMMUNE DE MIRABEAU
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 février 2015

Le jeudi 26 février 2015 à 20 heures 30, en Mairie de COMMUNE DE MIRABEAU, s'est réuni le Conseil Municipal, sur convocation en date du 19 février 2015.

Etaient présents: Monsieur Serge CAREL, Monsieur Christian FLAMARION, Monsieur Albert NALIN, Madame Marie-France MAGAUD, Monsieur Hugo DECROIX, Monsieur Georges FERRANDEZ, Madame Corinne BOURRELY MIGLIORE, Madame Corinne ESPIC, Monsieur Pierre TARDY, Madame Mireille CHICHERIT, Monsieur Eric COLLAVINI, Madame Véronique PELTIER
Représentés: Monsieur Sébastien BOUGEROL par Monsieur Hugo DECROIX, Madame Valérie PLAN par Madame Marie-France MAGAUD, Monsieur Eric JULIEN par Monsieur Christian FLAMARION

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Madame Marie-France MAGAUD assure la fonction de secrétaire de séance.

Monsieur Serge CAREL (Maire) présente l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 26 novembre 2014
- Demande de subvention pour la mise en conformité des captages d'eau potable : détermination des périmètres de protection
- Demande de subvention dans le cadre du FSL (Fonds de Solidarité Locale)
- Choix des entreprises pour le projet de réhabilitation de réseaux et de réfection de la voirie du lotissement La Condamine
- Avenant pour le cabinet Petit Jean pour le projet de réhabilitation de réseaux et de réfection de la voirie du lotissement La Condamine
- Activités périscolaires : transfert de compétences dans le cadre du PEDT
- Redevance d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques
- Avenant à la convention d'adhésion au SIMPro (Service Intercommunal de Médecine Professionnelle)

1. Approbation du compte rendu du 26 novembre 2014

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver le compte-rendu du Conseil municipal du 26 novembre 2014.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Demande de subvention pour la mise en conformité des captages d'eau potable : détermination des périmètres de protection

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation réglementaire de mettre en conformité les captages d'eau potable au titre des codes de la santé publique et de l'environnement avec notamment la détermination des périmètres de protection. Cette démarche nécessite la mise en œuvre d'une procédure administrative et concerne les points d'eau suivants :

- *source de Font Valentine*
- *source de la Colette*

Une demande de subvention peut être faite auprès du Conseil Général et l'Agence de l'Eau. La mise en conformité est évaluée à environ 12 000€ par captage et être subventionnée à hauteur de 80%.

Le Conseil Municipal décide de solliciter les aides financières du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour cette opération à l'unanimité : 15 voix pour.

3. Equipement en mobilier des locaux de la mairie

Le Maire,

- **expose** que dans le cadre du fond de solidarité locale, il nous est possible d'équiper en mobilier les locaux de la mairie
- **présente** aux membres du Conseil Municipal, les devis proposés par l'entreprise LACOSTE et l'entreprise Asse Menuiserie d'un montant de 10 500 € H.T.
- **précise** que ce montant peut être financé comme suit :

Subvention Fond de Solidarité Locale	:	6 825 € H.T soit 65 %
Autofinancement	:	3 675 € H.T soit 35 %

Décision approuvée à l'unanimité : 15 voix pour.

4. Choix des entreprises pour le projet de réhabilitation de réseaux et de réfection de la voirie du lotissement La Condamine

Le Maire explique que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 25 février 2015 à 17 heures en présence du cabinet Petitjean. Un classement des offres a été établi.

Pour le lot n°1 : réseaux, le groupement d'entreprises Eiffage, Sacco, Imbert est classé en première position.
Pour le lot n°2 : voirie, l'entreprise Colas Midi méditerranée est classée en première position.

Le Conseil Municipal décide de retenir le groupement d'entreprises Eiffage, Sacco, Imbert pour le lot n°1 et l'entreprise Colas Midi méditerranée pour le lot n°2 à l'unanimité : 15 voix pour.

5. Avenant à la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation de réseaux et de réfection de la voirie du lotissement La Condamine

Monsieur le Maire explique que suite au choix de l'entreprise pour le projet de réhabilitation de réseaux et de réfection de la voirie du lotissement La Condamine, le montant des travaux s'élève à 433 888 € H.T.

Lors du choix du bureau d'études, le montant des honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre du Cabinet Petitjean avait été déterminé sur la base de l'enveloppe des travaux prévisionnelle s'élevant à 350 000 € H.T.

Il précise que le taux de rémunération du Cabinet Petitjean a été fixé à 5,99 %.

Il indique que le nouveau montant des honoraires s'élève à 25 990 € H.T.

Décision approuvée à l'unanimité : 15 voix pour.

6. Activités périscolaires : transfert de compétences dans le cadre du PEDT (Projet Educatif Territorial)

Monsieur le Maire explique que la réglementation actuelle nécessite une réorganisation et une clarification du rôle et de la responsabilité de chaque partenaire de la réforme des rythmes scolaires.

3 hypothèses sont possibles :

1/ les communes choisissent de fonctionner en autonomie.

2/ les communes transfèrent la compétence périscolaire à la CCDB.

3/ les communes continuent de gérer la garderie et transfèrent la gestion des nouveaux temps périscolaires à la CCDB.

Le Conseil Municipal se prononce favorable à une mutualisation des actions périscolaires dans le cadre de la CCDB à l'unanimité : 15 voix pour.

7. Redevance d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques

Monsieur le Maire explique que les montants de la redevance sont revalorisés chaque année.

Pour l'année 2015, les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement sont :

Domaine public routier :

- 40,25 € par kilomètre et par artère en souterrain
 - 53,66 € par kilomètre et par artère en aérien
 - 26,83 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques
- Domaine public non routier :
- 1 341,52 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien
 - 871,99 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux montants pour l'année 2015 à l'unanimité: 15 voix pour.

8. Approbation de l'avenant à la convention d'adhésion au Service Intercommunal de Médecine Professionnel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est adhérente au Service Intercommunal de Médecine Professionnelle (*SIMPro*) géré par le Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion a fait part des difficultés qu'il rencontre dans l'organisation, le fonctionnement et l'équilibre financier de ce service et son conseil d'administration, vient de prendre plusieurs décisions importantes qui vont rapidement modifier la gestion de ce service.

Ces décisions s'articulent autour de trois objectifs :

- mieux répondre aux besoins des collectivités ;
- assurer un tiers temps et une action médicale en milieu de travail effectifs ;
- assurer l'équilibre financier du service ;

Concrètement cela se traduit par :

- ✓ une **nouvelle organisation** au 2^{ème} trimestre 2015, centrée sur un personnel médical composé désormais de **1 médecin et d'1 infirmière** au lieu de 2 médecins.
- ✓ Une **meilleure concertation** avec les collectivités, les élus et les directions des ressources humaines, fera l'objet d'une clause particulière dans le contrat de travail du personnel médical et dans le règlement intérieur du service.

Un nouveau mode de financement à compter du 1^{er} janvier 2015 basé sur **une cotisation à l'agent** et non plus à la visite et sur **la facturation à un tarif horaire des visites de postes** et de l'action médicale en milieu de travail.

La mise de œuvre de cette nouvelle organisation nécessite de signer un avenant à la convention initiale d'adhésion au SIMPro.

Monsieur le Maire demande l'approbation de l'avenant.

Proposition approuvée : 9 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions.

Questions diverses

-Courrier de Monsieur BOULBES, professeur des écoles à Mirabeau

Il demande la possibilité, à partir de la rentrée 2015, d'assurer la surveillance de la cantine scolaire en remplacement de Monsieur DOL.

Une décision sera prise après discussion.

Courrier à la DIRMED

Lors de l'aménagement de la RN85, la canalisation d'eau potable a été enterrée sous la chaussée.

Pour des raisons financières, elle n'a pas été déplacée.

Des fonds ont été débloqués depuis, Monsieur le Maire a donc adressé un courrier au Directeur de projet pour que cette canalisation soit déplacée.

Etat du réseau d'eau potable

Monsieur Nalin et l'adjoint technique ont réparé cette semaine 2 fuites sur le réseau : aux Jonchières et aux Thumins.

Il reste maintenant des fuites résiduelles.

Extension EDF Monsieur Martinez

ERDF estimant que la distance pour raccorder la maison de Monsieur Martinez est de 40 mètres et est donc une extension, demande à la commune sa participation financière à hauteur de 40% soit 4400€.

Le branchement devant être en limite de parcelle, la distance peut être réduite à 35 mètres, dans ce cas la commune n'a pas de participation.

Monsieur Martinez qui a concerté ERDF réalisera son branchement et la commune financera les matériaux pour un montant estimé à 180€.

La séance est levée à 22 heures 10.

Madame Marie-France MAGAUD

Monsieur Serge CAREL